

# Grand Prix de France d'Agility 2019

## *Modalités de participation*

Pour les conditions de participation, se référer au règlement du Grand Prix de France d'Agility 2019

### **1. Transmission des dossiers**

---

Dans la semaine suivant le sélectif de zone, le CTT transmettra les listes de sélection des personnes remplissant les conditions de participation à :

Jean-Denis Devins  
56 rue des Tilleuls  
57100 MANOM

Les listes de sélection sont dûment complétées et signées par le participant ou « par son responsable légal s'il s'agit d'un mineur » de l'acceptation ou du refus de la sélection suivant les quotas alloués.

### **2. Transmission des paiements**

---

Le CTT transmettra aussi une copie des listes de sélection des personnes remplissant les conditions de participation à :

Christelle MARCHAND  
2 rue de la Forge  
72500 LUCEAU

avec :

Un chèque par sélectionné de 20 euros à l'ordre de « CEACUT-GPF 2019 ». Noter au dos du chèque le nom du sélectionné. Aucun remboursement n'est effectué après réception des dossiers.

### **3. Quotas**

---

La liste des quotas par zone et par classe est en ligne sur le site de la commission, en suivant les liens ci-dessous

#### **Classe Standard :**

[http://activites-canines.com/wp-content/uploads/delightful-downloads/2019/01/QUOTAS\\_2019\\_FINALE\\_GPF\\_STANDARD.pdf](http://activites-canines.com/wp-content/uploads/delightful-downloads/2019/01/QUOTAS_2019_FINALE_GPF_STANDARD.pdf)

#### **Classe Master :**

[http://activites-canines.com/wp-content/uploads/delightful-downloads/2019/01/QUOTAS\\_2019\\_FINALE\\_GPF\\_MASTER.pdf](http://activites-canines.com/wp-content/uploads/delightful-downloads/2019/01/QUOTAS_2019_FINALE_GPF_MASTER.pdf)